

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 10 NOVEMBRE 2016

Membres électeurs : 13
Membres électeurs présents : 7
Pouvoirs : 1
Vote : - Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2016/1

ÉLECTION DU REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL SUR L'EAU DANS LE COLLEGE DES COLLECTIVITES DU COMITE DE BASSIN

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 2016-2169/SG/DRCTCV du 28 octobre 2016 portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

Après avoir procédé à l'élection du représentant au Comité National de l'Eau

DECIDE :

Article unique :

Est élue membre du Comité National de l'Eau parmi les membres du collège des collectivités au Comité de Bassin Réunion :

- **Mme SOUNDRON Daniela**

Saint-Denis, 28 NOV 2016

Le Préfet,

Dominique SORAIN

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 10 NOVEMBRE 2016

Membres électeurs : 13
Membres électeurs présents : 7
Pouvoirs :
Vote : - Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2016/2

ÉLECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU
COLLEGE DES COLLECTIVITES, REPRESENTANTS DES COMMUNES

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13 du Code de l'Environnement ;
- VU l'article R 213-63 du Code de l'Environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 2016-2169/SG/DRCTCV du 28 octobre 2016 portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection des membres du collège des collectivités territoriales représentants les communes :

Article unique :

Sont élus membres du collège des collectivités territoriales représentants les communes au Conseil d'administration de l'Office de l'Eau parmi les membres des collèges correspondant au Comité de Bassin Réunion

- **M. SAINT ALME** Guy
- **M. HOARAU** Jacquet
- **M. ERAPA** Marc
- **Mme SOUNDRON** Daniela

Saint-Denis, le 28 NOV 2016

Le Préfet,


Dominique S. BAIN

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 10 NOVEMBRE 2016

Membres électeurs : 6
Membres électeurs présents : 3
Pouvoirs : 1
Vote : - Pour : 4
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2016/3

ÉLECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS, DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNALITES QUALIFIEES

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'article R 213-63 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°2016-2169/SG/DRCTCV du 28 octobre 2016 portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection des membres du collège des associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées

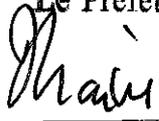
DECIDE :

Article unique :

Sont élus membres du collège des associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées du Conseil d'administration de l'Office de l'Eau parmi les membres des collèges correspondant au Comité de Bassin Réunion :

- **M. LIOT Didier**
- **Mme ARDON Bernadette**
- **M. JOIN Jean Lambert**

Saint-Denis, 28 NOV 2016

Le Préfet,

Dominique SORAIN

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 10 NOVEMBRE 2016

Membres électeurs : 7
Membres électeurs présents : 2
Pouvoirs : 3
Vote : - Pour :4
- Contre :0
- Abstention :0

DELIBERATION N° 2016/4

ÉLECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU COLLEGE DES USAGERS ET REPRESENTANTS DES MILIEUX SOCIOPROFESSIONNELS

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'article R 213-63 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2016-2169/SG/DRCTCV du 28 octobre 2016 portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection des membres du collège des usagers et représentants des milieux socioprofessionnels,

DECIDE :

Article unique :

Sont élus membres du collège des usagers et milieux socioprofessionnels du Conseil d'administration de l'Office de l'Eau parmi les membres des collèges correspondant au Comité de Bassin Réunion :

- **M. MARATCHIA Jean Bernard**
- **M. DANIEL Serge**
- **M. MAUGARD Jean Paul**

Saint-Denis, 28 NOV 2016

Le Préfet,

Dominique SORAIN

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 10 NOVEMBRE 2016

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 8
Vote : - Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2016/5

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES DU COMITE DE BASSIN AU SEIN DE LA MISSION D'APPUI DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU** le décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2016-2169/SG/DRCTCV du 28 octobre 2016 portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection des membres de la mission d'appui technique de bassin pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans le collège des collectivités du Comité de Bassin

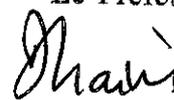
DECIDE :

Sont élus membres de la mission d'appui technique de bassin :

- **M. SAINT ALME Guy**
- **Mme DUCHEMANN Yvette**
- **Mme SOUNDRON Daniela**
- **M. MALET Patrick**
- **M. GIRONCEL Maurice**

Saint-Denis, 28 NOV 2016

Le Préfet,



Dominique SORAIN

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 10 NOVEMBRE 2016

Membres en exercice : 35
Membres présents : 17
Pouvoirs : 7
Suffrages exprimés : 24
Vote : - Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2016/6

AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE PROJET DE CONVENTION DE COOPERATION
OFFICE DE L'EAU / COMORES

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L213-13
- VU** le décret n° 2009-218 du 24 février 2009 relatif aux redevances perçues par les offices de l'eau des départements d'Outre Mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2016-2169/SG/DRCTCV du 28 octobre 2016 portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

L'Office de l'eau entendu en séance

Considérant que le représentant de l'Etat a rappelé la nécessité d'une coordination avec la mission diplomatique de la Préfecture, pour inscrire cette action dans le cadre plus général des relations diplomatiques conduites avec les Comores.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

Le Comité de Bassin donne un avis favorable à la mise en œuvre du projet de convention de coopération présenté en séance.

Saint-Denis, 28 NOV 2016

Le Préfet,



Dominique SORAIN